Règlement

Foulées Charentonnaises 2027

lesfouléescharentonnaises

21 Février 2027

lesfouléescharentonnaises

Article 1. Organisateur

Les Foulées Charentonnaises sont organisées par le comité d'organisation du club d'athlétisme Azur Olympique Charenton. Pour contacter l'organisation, envoyez un message électronique à l'adresse suivante : foulees@aocharenton.fr

Article 2. Programme

Plusieurs courses sont proposées au programme des Foulées Charentonnaises et qui sont décrites sur le site Internet dédié aux Foulées Charentonnaises à l'adresse suivante : https://www.lesfouleescharentonnaises.fr/

L'ensemble des courses se déroule le dimanche à la date annoncée sur le site Internet et aux heures de départ suivantes :

- 8:45 15 Km Cadet.es et + 2011 et avant
- 10:45 Le Mile Benjamin.es/Minimes 2015 et avant
- 11:00 2400 m Benjamin.es/Minimes 2012 à 2015
- 11:15 750m Eveil Athlé 2018 à 2020
- 11:30 1500m Poussin.es 2016 et 2017
- 11:45 5 km Minimes et + 2013 et avant
- **12:30 - Fin de la manifestation** (réouverture de la circulation).

3500 participants attendus sur l'ensemble des courses (y compris courses enfants)

Article 3. Tarifs

a) Courses enfants

	Course	Tarif	
Course enfants		*Licencié(e)	*Non licencié(e)
	750 m	5 €	
	1500 m	5 €	
	2400 m	5 €	

b) Le mile

	Tarifs de base		Evolution des tarifs	
	50 premiers dossards		Dossards 51 à 100	
Le mile	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)
	10 €	12 €	12 €	14 €

c) 5K

	Tarifs de base 5 km		Evolution des tarifs 5km			
	300 premiers dossards		Dossards 301 à 600		Dossards 601 et +	
5K	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)
	14 €	17 €	17 €	19 €	20 €	22 €

d) 15K

	Tarifs de base 15 km		Evolution des tarifs 15 km			
	Dossards 1 à 600		Dossards 601 à 1200		Dossards 1201 et +	
15 K	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)
	24 €	27 €	26 €	29 €	29 €	32 €

e) Le Challenge

	Tarifs de base		Evolution des tarifs	
	Dossards 1 à 50		Dossards 51 à 100	
Le challenge	Licencié(e)	Non licencié(e)	Licencié(e)	Non licencié(e)
	38 €	44 €	43 €	48 €

Article 4. Participation aux courses

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou en possession du certificat “Parcours prévention Santé”. Seules sont acceptées les licences FFA.

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous obtiendrez un numéro de PPS et une attestation à remettre pour vous permettre de participer à la course.

Consultez le Parcours Prévention Santé (https://pps.athle.fr/) mis en place par la Fédération Française d’Athlétisme.

Pour les mineurs (U7 à U18) : Le parcours est gratuit et repose sur un questionnaire de santé spécifique à chaque course, générant une attestation ponctuelle/unique.

Article 5. Participation au challenge

Les coureuses et coureurs souhaitant participer au challenge (cumul des 3 courses : Le mile + 5K + 15K) devront bien garder la puce sur les 3 distances et ne pas la perdre, ils devront s'inscrire au challenge sur le site internet et non pas trois fois aux distances simple.

Une personne faisant le challenge doit obligatoirement participer aux trois courses sans quoi elle se voit disqualifiée.

Une personne faisant le challenge sera chronométrée sur les 3 distances au même titre que les autres

Le classement du challenge ne sera disponible qu'à la fin du challenge.

Article 6. Handisport

L’épreuve est ouverte aux handisports. Cependant le parcours empruntant les allées du bois de Vincennes peut s’avérer difficile pour les fauteuils roulants. Il n’y a pas d’épreuve spécifique Handisport, un classement Handisport est toutefois effectué.

Les Joëlettes : La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l’arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation **d’une seule puce** pour le groupe sur la Joëlette. Les accompagnateurs seront dotés de dossards, mais **non inclus** au classement général où figurera seulement la Joëlette.

Article 7. Les modalités d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre les éléments suivants :
- le bulletin d'inscription papier ou le bulletin en ligne sur le site Internet complété,
- la copie de la licence en cours ou de l'attestation "Parcours Prévention Santé" valide,
- le règlement sur le site internet ou par chèque à l'ordre de « Azur Olympique Charenton ». Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Les inscriptions peuvent être faites au choix ;

-par envoi par courrier postal du dossier complet à l'adresse suivante : Christophe PERROT
37, rue du Chemin Vert 75011 Paris
-ou directement sur le site internet de ProTiming à l'adresse internet suivante :
https://www.protiming.fr/

Les engagements sont à envoyer au plus tard le **6 février 2027**.

L'inscription sur place ne sera pas possible.

Article 8. Accueil des coureurs

Les Foulées Charentonnaises sont organisées sur la commune de Charenton-le-Pont dans le Val-de-Marne.

L'accueil des coureurs pour le retrait des dossards, la dépose des sacs et l'accès aux vestiaires se fait au Gymnase du Complexe Nelson Paillou au niveau du 6, Avenue Anatole France à Charenton-le-Pont.

Article 9. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait sur place le samedi, le jour précédant la course, de 10h00 à 17h00 ou encore le dimanche, le jour de la course, à partir de 8h00. Le retrait des dossards se fait dans le gymnase du Complexe Nelson Paillou au niveau du 6, Avenue Anatole France à Charenton-le-Pont.

Il ne sera possible de retirer son dossard que sur présentation de sa licence sportive personnelle de l'année en cours ou d'une copie du certificat "Parcours Prévention Santé" valide et d'une carte d'identité

Le Titre de participation PPS est obligatoire pour toute personne non-détentrice d'une Licence souhaitant participer à une Manifestation, y compris les participants étrangers, sauf disposition réglementaire contraire.

Attention : Le Titre de participation PPS ne constitue ni une inscription, ni une garantie d'accès effectif à une Manifestation, laquelle demeure soumise aux conditions propres fixées par son organisateur.

Le Titre de participation PPS est strictement personnel et nominatif.

Le Titre de participation PPS est valable pour une durée de douze (12) mois à compter de sa délivrance.

La souscription s'effectue exclusivement sur le Site : https://pps.athle.fr/

Ne pas oublier de vous munir d'une carte d'identité pour retirer votre dossard.
Les certificats seront conservés par l'organisation.

Article 10. Port du dossard

Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Le dossard doit être porté de façon à être entièrement visible sur la poitrine et ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète.

Article 11. Numérotation des dossards

1. Course 15 kms
- [SAS Elite] H-54' / F-1h
- [SAS Préférentiel] H-1h / F-1h10
- [SAS Grand Public] - 1h10 à 01h30

2. Course 5 km
- [SAS Elite] H -16' / F -18'
- [SAS Grand Public]

3. Course "Le Mile"
- [SAS Grand Public]

4. Course 2400 m
- [Pas de SAS]

5. Course 1500 m
- [Pas de SAS]

6. Course 750 m
- [Pas de SAS] (Sans Puce)

7. Réserve de Dossards
- [SAS Grand Public] - 3301 à 3500 (avec Puce)

Article 12. Dépose des sacs

Une dépose des sacs est organisée pour les coureurs à partir de 8h00, le dimanche, jour des différentes courses. Le dépôt et le retrait des sacs se font sur présentation du dossard. La responsabilité du comité d'organisation ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte ou de vol des sacs.

Article 13. Article 13. Vestiaires et douches

Des vestiaires hommes et femmes avec des douches sont disponibles au gymnase Nelson Paillou le dimanche des courses, à partir de 8h00.

Article 14. Départ et arrivée des courses

Les départs et les arrivées des courses se situent sur la commune de Charenton-le-Pont, Val- de-Marne. Tous les départs sont donnés rue de Paris, au niveau de l'intersection avec la rue Anatole France. L'arrivée de toutes les courses est placée au niveau du 4 ter avenue Anatole France.

Les participants sont tenus de se présenter au départ de leur course au moins 15 minutes avant l'heure de départ fixée.

Des sas sont organisés en fonction des temps de course visés par les coureurs. Un sas élite et un sas préférentiel sont les seuls contrôlés.

Le comité d'organisation se laisse la possibilité de modifier les horaires de départ des courses. Aucun remboursement d'inscription ne sera réalisé dans le cas où un coureur se présente en retard à son épreuve et quel qu'en soit le motif.

Article 15. Les parcours et la sécurité

Les parcours des courses passent dans les rues de la commune de Charenton-le-Pont ainsi que dans le bois de Vincennes, sur la commune de Paris 12ème. Le kilométrage est indiqué par des panneaux sur le 5km et le 15km.

Le 5 km et le 15km sont homologués par la FRMA conformément au règlement et labellisés régional FFA. Des meneurs et meneuses d'allure sont prévus sur le 5Km et le 15Km.

La circulation sur les parcours est interdite au moment des courses et les rues sont bloquées à la circulation des automobiles. Les carrefours de rues sont balisés et sécurisés par des bénévoles et par la police municipale.

Article 16. Accompagnateurs

Aucun accompagnateur, vélo ou autre véhicule n'est autorisé sur le parcours sous peine de disqualification du, de la ou des athlètes accompagné.es

Article 17. Ravitaillement 15k

Deux postes de ravitaillement sont prévus :

i) **1** poste à mi-parcours pour la course du 15 km, avec de l'eau, des fruit.
ii) **1** poste à l'arrivée pour toutes les courses, après le pointage des coureurs, avec de l'eau, des fruits et des boissons chaudes.

Ces ravitaillements sont offerts aux coureurs inscrits.

La zone de ravitaillement à l'arrivée est une zone dite de propreté. Cette zone est matérialisée en début et fin de zone par une signalétique (de 20 m avant le ravitaillement et 100 m après). Si le juge arbitre est convaincu, sur la base de ce qu'il a vu, du rapport d'un officiel, ou par tout moyen, qu'un athlète n'a pas respecté la zone de propreté mise en place par l'organisateur, il pourra être disqualifié.

Une buvette du club est disponible au gymnase toute la matinée du dimanche. Elle propose des boissons chaudes et des gâteaux. Cette buvette est payante.

Article 18. Service médical

Le service médical est assuré lors de la course par la Croix Rouge.

Article 19. Chronométrage

Les épreuves des courses enfants sont chronométrées sur la base des temps d'arrivée des coureurs relevés par les officiels à l'arrivée de chaque course. Le temps des coureurs est validé lorsque celui-ci franchit la ligne d'arrivée.

Les épreuves du 1500 m, 2400 m, du Mile, du 5km et 15km sont chronométrées avec un système à puces avec relevé automatique. Ces puces sont collées sur le dossard.

Article 20. Classements

Sur toutes les courses, un pointage des dossards est réalisé à l'arrivée pour validation des temps et classements. Seuls les participants ayant franchi la ligne d'arrivée et avant l'horaire de fin de la manifestation seront classés.

Article 21. Résultats

Le classement est affiché le jour de la course dans le gymnase Nelson Paillou et est publié sous 48h sur le site Internet de la société ProTiming à l'adresse Internet suivante : https://www.protiming.fr/

Le classement sera établi par ordre d'arrivée et par catégorie. Aucun diplôme de participation ne sera délivré. Les personnes arrivant sans dossard ne seront pas classées.

Article 22. Récompenses

Des lots (dans le respect de notre engagement pour le développement durable) seront attribués aux vainqueurs des courses comme suit :

- Au classement scratch des courses enfants H/F,
- Au classement scratch de la course "**Le Mile**" H/F,
- Au classement scratch de la course de 5km H/F puis aux premier(e)s arrivé(e)s des catégories féminines et masculines par catégorie d'âge,
- Au classement scratch de la course de 15km H/F, puis aux premier(e)s arrivé(e)s, des catégories féminines et masculines par catégorie d'âge.
- Au classement scratch du "**Challenge**" H/F (temps cumulé des 3 courses : le Mile + 5K + 15K),

La remise des récompenses se fera après chaque course sur le podium installé à l'arrivée dans le gymnase (course Mile, 5 km, 15 km et du challenge) conformément au protocole de remise des récompenses.

Article 23. Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile (MAIF). Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les blessures, accidents, voire décès, des coureurs lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Les coureurs non licenciés participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre les organisateurs. Il leur incombe de s'assurer personnellement. Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « Individuel Accidents ».

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol sur les lieux des Foulées et notamment dans les vestiaires.

Article 24. Annulation d'épreuves

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de déplacer une ou plusieurs épreuves en d'injonction administrative, en cas de mauvais temps ou pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Aucun remboursement des inscriptions ne sera effectué quel que soit le motif.

Article 25. Non-participation

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation. Les blessures, accidents, voire décès, des inscrits lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'association ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 26. Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire du comité d'organisation, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de dossard.

Article 27. Droit à l'image

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants-droits tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 28. Développement durable

Les Foulées Charentonnaises s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Ainsi, plusieurs actions visant à apporter une réponse concrète, à l'échelle de l'évènement, aux enjeux de développement durable, sont mises en place :

- Les participants sont vivement invités à courir sans impact sur l'environnement, **«course responsable »** tout au long de la course et à respecter **la zone de propreté à l'arrivée**,
- Les participants sont invités à emprunter une forme de mobilité douce ou collective pour se rendre au départ et repartir,
- Les partenariats locaux sont privilégiés et les achats auprès des commerçants Charentonnais ou du département seront favorisés,
- Les lots proposés répondront à cet impératif,
- Une EcoBox sera prévue, dans le village le samedi jour de retrait des dossards, pour collecter et recycler les chaussures ou textiles collectés,
- La signalétique des courses est recyclée d'une année sur l'autre,
- Le recours aux bouteilles plastiques est proscrit sur cette manifestation.

Les participants sont tenus de respecter les consignes en ce domaine sous peine de disqualification.

Notamment, le jet de déchets de toute nature sur le parcours, les zones d'arrivée et de départ est totalement interdit.

Tout coureur surpris en train de jeter des déchets pourra être disqualifié et exclu de la course par le juge arbitre et/ou l'organisateur.

Article 29. Acceptation du règlement

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.